



SERVICE
DE L'ENFANCE

Administration
cp 107
3960 Sierre

027 563 66 00

sierre.enfance@cms-smz.ch

Avenant au règlement commun des UAPE UAPE de Grône

Edition dès 08.2024

1. Coordonnées de la structure et responsable

Adresse Rue Centrale 134, 3979 Grône
Téléphone 079 887 48 19
Responsable Elisabeth Borgazzi

3. Conditions tarifaires

3.1 Tarification des prestations de garde

Catégorie	1ère heure	2ème heure	3ème heure
Sur la commune	Fr. 7.00	Fr. 11.40	Fr. 15.80
Hors commune	Fr. 8.50	Fr. 17.00	Fr. 25.50

Majoration de Fr. 4.40 par heure, après la première heure de garde. (Fr. 8.50 pour les hors commune)

Présences possibles en cas de demi-jour ou journée sans école ainsi que durant les vacances scolaires :

Domicile	Tarif 100%	Tarif 75%	Tarif 50%
Sur la commune	Fr. 38.00	Fr. 32.00	Fr. 26.00
Hors commune	Fr. 50.00	Fr. 44.00	Fr. 36.00

3.2 Tarification des repas

Repas de midi	Fr. 11.00
Petit-déjeuner (facultatif)	Fr. 2.00
Goûter	Fr. 2.00

3.3 Prise de connaissance des tarifs

Par la signature du contrat de placement, le parent atteste avoir pris connaissance du règlement commun des UAPE, ainsi que de son avenant. Il déclare les accepter.

Le présent avenant complète le règlement commun des UAPE du Service de l'Enfance.

Grône, août 2024